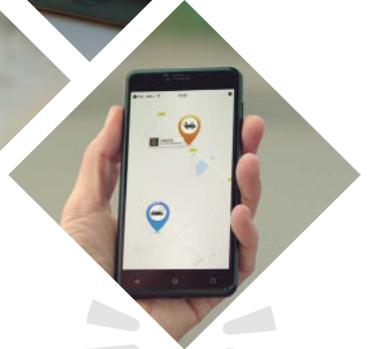




2019

RAPPORT SUR LA
SOLVABILITÉ ET LA
SITUATION
FINANCIÈRE
(SFCR)



thélem > innove pour vous
assurances

Synthèse du rapport	3
A. Activité et Résultats	5
A.1. ACTIVITES DU GROUPE THELEM ASSURANCES	5
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	8
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	11
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	12
A.5. AUTRES INFORMATIONS	13
B. Système de gouvernance	14
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	17
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	18
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	21
B.5. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE	23
B.6. FONCTION CLE ACTUARIELLE	24
B.7. SOUS-TRAITANCE	24
B.8. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	26
B.9. AUTRES INFORMATIONS	26
C. Profil de risque	27
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	27
C.2. RISQUE DE MARCHE	28
C.3. RISQUE DE CREDIT	30
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	30
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	31
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	32
C.7. AUTRES INFORMATIONS	34
D. Valorisation à des fins de solvabilité	35
D.1. ACTIFS	35
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	38
D.3. AUTRES PASSIFS	40
D.4. AUTRES INFORMATIONS	41
E. Gestion du capital	42
E.1. FONDS PROPRES	42
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	44
E.3. UTILISATION SOUS-MODULE DE RISQUES SUR ACTIONS FONDE SUR LA DUREE DANS LE SCR	45
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	45
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	45
E.6. AUTRES INFORMATIONS	45
F. Annexes	46

SYNTHESE DU RAPPORT

❖ Activité et résultats

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thémel assurances atteint 374,8 M€ euros en progression de 4,4% par rapport à 2018. Ce chiffre d'affaires provient très majoritairement des activités de l'entité historique Thémel assurances. Le Groupe Thémel assurances affiche par ailleurs un résultat net de 14 M€.

En 2019, Thémel assurances a repensé son offre Complémentaire Santé (3e ligne de produit) et puis pris en compte les modifications réglementaires du 100 % santé. Nous avons ainsi choisi de transformer ces évolutions réglementaires en opportunités de développement. Nous commercialisons depuis juin 2019, une nouvelle offre complémentaire santé. Plus progressive, elle permet de s'adapter aux besoins et aux budgets de nos sociétaires et intègre, pour ses formules responsables, le 100 % santé. Pour mieux accompagner nos assurés dans leurs parcours de soins, nous avons également amélioré notre offre de services (télémedecine, prestations d'assistance, réseau de soins) afin de mieux les accompagner dans leurs parcours de soins.

Concernant la sinistralité, l'exercice 2019 aura été marqué par des arrêtés catastrophes naturelles promulgués en 2019 concernant la sécheresse 2018. On constate a contrario une baisse sensible de de fréquence en dégâts des eaux entraînant une baisse significative de la charge Dommages aux biens. On constate également une baisse sensible de la charge Auto en raison de boni sur antérieurs, ainsi que l'absence de sinistre très important.

En matière d'investissements, le résultat financier du Groupe Thémel assurances connaît une diminution entre les exercices 2018 et 2019 imputable notamment à une baisse des revenus récurrents dont l'explication réside principalement dans le maintien d'un environnement de taux bas.

❖ Système de gouvernance

Le Groupe Thémel assurances conserve un système de gouvernance efficient et dûment formalisé ainsi qu'un dispositif robuste de maîtrise des risques. Aucune modification majeure n'a été apporté au système de gouvernance du Groupe Thémel assurances.

❖ Profil de risque

Globalement, la nature de l'activité du Groupe Thémel assurances est restée proche de celle de 2018 et son profil de risque a peu évolué. Les risques les plus importants restent donc les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché avec un capital de solvabilité requis de 157,5M€ (contre 143,2 M€ à fin 2018) qui provient très largement de l'entité Thémel assurances.

❖ Valorisation à des fins de solvabilité

A la fin de l'année 2019, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 972,6M€, soit une hausse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2018.

La hausse des Best Estimate Groupe (+42,2M€ brut de réassurance, +24M€ net) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thémel assurances (+22,5M€ net de réassurance).

Quant aux impôts différés passif qui constituent le poste le plus important des autres passifs dans le bilan Solvabilité 2 du Groupe Thémel assurances, ils sont stables entre 2018 et 2019.

❖ **Gestion du capital**

Les fonds propres S2 s'élèvent à 325,6M€ en hausse de 17M€ par rapport à 2018. Tous les fonds propres du Groupe Thémis assurances restent classés en tier 1. Ils sont disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes.

Enfin, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thémis assurances est à un niveau confortable de 207% à fin 2019 (-9 points par rapport à 2018). Cette variation s'explique essentiellement par une hausse de l'exposition en actions et la baisse des taux sans risques. En outre et dans le cas du Groupe Thémis assurances, l'exigence de couverture du MCR est nettement inférieure à celle du SCR, elle est par conséquent respectée. Le taux de couverture du MCR est de 475% au 31/12/2019.

❖ **Coronavirus**

Postérieurement à la clôture des comptes 2019, le groupe Thémis a subi comme l'ensemble des acteurs économiques les premiers effets de la crise sanitaire et économique liée au COVID-19, laquelle a commencé à se manifester à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Des mesures rapides et importantes ont été prises au sein du Groupe pour assurer la continuité des activités, la maîtrise des risques et apporter le niveau de service le plus élevé possible aux sociétaires, dans un contexte général très dégradé.

Cette crise profonde et évolutive pourrait avoir des impacts significatifs sur le développement des activités commerciales et sur les résultats économiques et financiers de Thémis assurances au cours de l'exercice 2020, dont les principaux effets devraient rester néanmoins maîtrisés et n'auront pas d'incidence critique sur la pérennité du Groupe.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activités du Groupe Thélem assurances

A.1.1. Présentation du Groupe Thélem assurances

Le Groupe Thélem assurances se compose de cinq entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

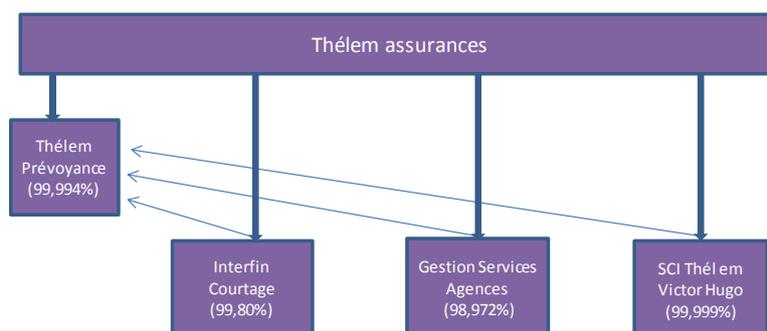
- Thélem assurances (entité assurantielle) ;
- Thélem prévoyance (entité assurantielle) ;
- Interfin Courtage ;
- Gestion service agences (GSA) ;
- SCI Thélem Victor Hugo.

Thélem assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités dites « filiales » :

Sociétés	SIRET	Activités	2019		2018	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (société consolidante)	085580488-00071	Assurance non-vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion des biens immobiliers de Thélem Assurances	99,99	99,99	99,99	99,99

Le tableau ci-dessus présente les droits de votes détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.

L'organigramme du Groupe Thélem assurances est le suivant :



Au titre de l'année 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 374,8 M€ (+4,4% par rapport à 2018) pour un résultat net de 14 M€.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest – 75436 Paris est en charge du contrôle financier du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles : Thélem

assurances et Thélem prévoyance. Les commissaires aux comptes du Groupe Thélem assurances sont FIDORG Audit et Grant Thornton.

❖ **Thélem assurances**

Créée en 1820, Thélem assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société commercialise des contrats d'assurances Non Vie à destination des particuliers et des professionnels principalement à travers un réseau d'agents exclusifs complété d'un réseau de courtiers et d'un canal de distribution par internet (en direct ou via des partenariats).

❖ **Thélem prévoyance**

Thélem prévoyance est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le Code des assurances, et filiale de Thélem assurances. Son siège social est également situé à Chécy (45), le Croc. Créée début 2012, cette société permet la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Elle exerce son activité en France.

❖ **Interfin Courtage**

Créée fin 1990, il s'agit d'une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

❖ **Gestion Service Agences (GSA)**

Société créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent.

❖ **SCI Thélem Victor Hugo**

Cette Société civile immobilière a été créée en 2009 afin de permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la SCI Thélem Victor Hugo a rejoint le groupe d'intégration fiscale de Thélem. Son capital est détenu pour la quasi-totalité par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

A.1.2. Activité du groupe Thélem assurances

L'activité assurantielle du Groupe Thélem assurances est assurée par ses deux entités Thélem prévoyance et Thélem assurances.

Thélem assurances exerce une activité non-vie et commercialise des contrats en :

- Assurance auto ;
- Dommages aux biens ;
- Assurances de personnes ;
- Autres risques.

Quant à Thélem prévoyance, elle a vocation à proposer des contrats vie sur les lignes suivantes :

- Temporaire décès ;
- Vie entière (garanties obsèques) ;

- Prévoyance des professionnels,
- Couverture du risque emprunteur à partir de 2020.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem assurances exercent leurs activités en France uniquement.

A.1.3. Périmètre du groupe

Le Groupe Thélem assurances est constitué de cinq entités. Thélem assurances qui est « la société mère », dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 99%). Bien qu'elles soient détenues à plus de 50% par la société mère, la méthode de consolidation retenue en norme Solvabilité 2 est différente suivant les entités.

Les deux entités ayant un poids significatif au sein du Groupe, l'entreprise d'assurance Thélem prévoyance et la SCI Thélem Victor Hugo sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Compte tenu de la taille des autres filiales, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Quelle que soit la méthode de consolidation appliquée, les actifs et passifs de la société consolidante ainsi que de l'ensemble des entités consolidées sont valorisés selon les principes Solvabilité 2.

A.1.4. Transactions intra-groupe

❖ Traité de réassurance en quote-part conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable des Conseils d'administration en date du 15 décembre 2017. Le traité de réassurance quote-part est adopté à effet du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

❖ Traité de réassurance Stop Loss conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances

En 2015, une couverture Stop-Loss comptable a été ajoutée aux couvertures de réassurance de Thélem prévoyance. D'une durée de trois ans renouvelable, elle consistait à faire intervenir le réassureur, Thélem assurances, dès lors que le S/C comptable dépassait la priorité définie. Le traité a été renouvelé pour 3 nouvelles années en 2017 et couvre désormais la période 2018-2020.

❖ Transactions financières

Les transactions financières entre sociétés du groupe sont régies par des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale. Les transactions opérées dans ce cadre sont listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

A.1.5. Faits marquants 2019

En 2019, certaines offres de Thélem assurances ont été revues comme suit :

- Offre santé : Thélem assurances a aménagé son offre Complémentaire Santé (3e ligne de produit) pour l'adapter aux modifications réglementaires du 100 % santé. Rappelons-que cette réforme permet d'accéder à une sélection d'équipements optiques, de soins et de prothèses dentaires, d'audioprothèses, sans aucun reste à charge. L'application de cette réforme est progressive dans le temps mais opérationnelle dès janvier 2020 pour partie. Nos travaux ont

donc consisté à intégrer ces 3 paniers de soins dans toutes nos formules responsables (98 % du portefeuille de Thélem Santé) en informant tous nos clients selon un schéma juridique encadré par la réglementation. Par ailleurs, nous avons aussi choisi de transformer ces évolutions réglementaires en opportunités de développement. Ainsi, nous commercialisons depuis juin 2019, une nouvelle offre complémentaire santé. Plus progressive, elle permet de s'adapter aux besoins et aux budgets de nos clients et intègre, pour ses formules responsables, le 100 % santé. Nous avons également amélioré notre offre de services (télémédecine, prestations d'assistance, réseau de soins) afin de mieux accompagner les assurés dans leurs parcours de soins.

- Prévoyance : Aucun aménagement d'offre n'a été réalisé en 2019 sur le marché de la prévoyance, des évolutions majeures ayant été, en effet, opérées en 2018. L'activité commerciale est restée dynamique et soutenue en exploitant pleinement les aménagements apportés en 2018.

Thélem assurances et Thélem prévoyance ont mis en œuvre la directive sur la distribution d'assurances (DDA), et se sont notamment dotées d'une politique de gouvernance et surveillance du portefeuille présentée en comité de direction en 2018, approuvée en comité des risques et validée en conseil d'administration en 2019.

Il n'y a pas eu d'évolutions réglementaires marquantes en 2019 (sauf celles liées au 100 % santé).

En ce qui concerne Thélem prévoyance, conformément aux variations en TME, le taux technique sur les offres obsèques capital et obsèques services est passé à 0% au 01/01/2020.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Primes acquises

Au niveau du Groupe Thélem assurances, les primes acquises sur les années 2019 et 2018 sont les suivantes :

	k€	2019	2018
Répartition par branche		Primes acquises	Primes acquises
Thélem assurances			
Assurance Automobile		157 889	152 677
Dommages aux biens et RC Générale		106 597	103 226
Dommages corporels		59 054	55 682
Catastrophes Naturelles		10 609	10 228
Construction		5 856	5 816
Divers et Acceptations		19 907	18 940
Total		359 913	346 569
Thélem prévoyance			
Temporaire décès		1 610	1 305
Autres PU ou VL			
Autres PP		2 144	1 904
Dommages corporels		3 056	2 468
Total		6 811	5 678
Total Groupe		366 724	352 247

Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois.

Les primes acquises du Groupe Thélem assurances progressent de 4,1% par rapport à 2018.

A.2.2. Charges de sinistres

Les charges de sinistres sont ventilées comme suit :

	k€	2019	2018
Répartition par branche		Charges	Charges
Thélem assurances			
Assurance Automobile		99 050	104 660
Dommages aux biens et RC Générale		58 891	78 306
Dommages corporels		42 249	39 861
Catastrophes Naturelles		32 033	3 062
Construction		4 567	5 149
Divers et Acceptations		13 863	12 138
Total		250 654	243 176
Thélem prévoyance			
Temporaire décès		437	105
Autres PU ou VL		-6	-13
Autres PP		1 442	1 206
Dommages corporels		1 396	2 601
Total		3 268	3 899
Total Groupe		253 922	247 075

Ces montants sont de deux natures :

- les indemnités, rentes et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés) ;
- la variation des provisions techniques
 - relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) ;
 - la variation des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques concernant Thélem prévoyance.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois.

Thélem assurances

La hausse de la charge de sinistres est principalement due aux arrêtés catastrophes naturelles promulgués en 2019 concernant la sécheresse 2018. La forte baisse de fréquence en dégâts des eaux entraîne une baisse significative de la charge Dommages aux biens. On constate également une baisse sensible de la charge Auto en raison de boni sur antérieurs, ainsi que l'absence de sinistre très important.

Thélem prévoyance

Le poids de la charge sinistre des dommages corporels est de 42,7%.

Le reste de la charge se répartit :

- sur les temporaire décès à 13,4% ;
- sur les autres produits décès à 43,9%.

A.2.3. Informations sur les résultats de souscription

Les acceptations Thélem assurances ne sont pas retraitées des cessions de Thélem prévoyance puisque les résultats techniques sont nets de réassurance.

Le résultat technique 2019 du groupe est de 20,4 M€.

❖ Thélem assurances

Les éléments ci-dessous intègrent la cession de Thélem prévoyance vers Thélem assurances.

Pour l'année 2019, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- les résultats techniques des catégories Catastrophes naturelles, RC générale et Protection Juridique sont déficitaires en 2019 (respectivement -4,0M€, -1,4M€, -2,0 M€) ;
- les résultats techniques des catégories Auto dommages, Dommages corporels et Dommages aux Biens Professionnels (respectivement 22,8M€, 3,8 M€ et 2,5 M€) sont fortement positifs.;
- la politique d'ajustement des provisions en corporel entreprise depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2019. Elle permet de prendre en compte le transfert de l'indexation des rentes, la poursuite de la baisse des taux et les évolutions de jurisprudence. La charge globale des révisions de dossiers a été atténuée par la constatation de bonis significatifs sur quelques dossiers anciens (jugements favorables, transactions, ...). Dans le prolongement des 3 derniers exercices, le résultat technique de la Responsabilité civile automobile est toutefois déficitaire (-5,1 M€).

Le résultat technique global de l'exercice 2019 s'élève à 20,2 M€.

❖ Thélem prévoyance

Pour l'année 2019, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- le résultat technique des garanties vie (vie entière, temporaires décès et rentes de conjoint et d'éducation) est positif à hauteur de +0,2 M€ ;
- le résultat technique des garanties non vie (incapacité, invalidité, exonération de primes,...) est nul et en amélioration par rapport à 2018 (perte de -0,3 M€).

Le niveau de sinistralité 2019 est plus favorable qu'en 2018 en non-vie et moins favorable en vie.

Globalement, le résultat technique prévoyance s'améliore en passant de +0,2 M€ en 2019 à -0,0 M€ à fin 2018.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Revenus et dépenses de placements

A.3.1.1. Synthèse de l'évolution

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux postes de revenus et charges financiers entre 2018 et 2019.

Thélem assurances			
	k€	2019	2018
Revenus			
Revenus récurrents de placements		16 958	18 084
Frais financiers	-	3 743	- 3 582
Revenus récurrents nets de frais		13 215	14 502
plus/moins values		2 588	3 297
Autres produits et charges de placements	-	3 128	- 3 058
Résultat financier total		12 675	14 742

Thélem prévoyance			
	k€	2019	2018
Revenus			
Revenus récurrents de placements		291	308
Frais financiers	-	23	- 8
Revenus récurrents nets de frais		268	299
plus/moins values		21	32
Autres produits et charges de placements	-	20	- 21
Résultat financier total		270	311

Résultat financier GROUPE		12 944	15 053
----------------------------------	--	---------------	---------------

Le résultat financier connaît une diminution entre les exercices 2018 et 2019.

A.3.1.2. Revenus de placements

La principale explication des variations entre 2018 et 2019 provient du maintien d'un environnement de taux d'intérêt bas. En effet, sous l'effet de banques centrales accommodantes, la poursuite du cycle de baisse des taux s'est avérée sur l'année 2019.

Les dividendes distribués sur les actions détenues et quelques opérations d'optimisations tactiques auront permis, dans des proportions limitées, de compenser partiellement cette tendance structurelle à la baisse des revenus financiers.

A.3.1.3. Frais financiers

L'ensemble des postes composant les frais financiers a été maîtrisé et a contribué à une augmentation modérée des frais financiers entre 2018 et 2019.

A.3.1.4. Plus ou moins-values réalisées

Concernant l'exposition en actions, Thélem assurances a combiné une sélection plus défensive sur le plan sectoriel et de sociétés respectant les critères ESG retenus dans la démarche ISR mise en place depuis 2018. En parallèle, des opérations tactiques ont été réalisées pour tirer profit des phases d'oscillations boursières permises par le retour de la volatilité tout au long de l'année 2019.

Dans le cadre de sa gestion immobilière et foncière, Thélem assurances a procédé à quelques opérations d'arbitrages immobiliers et à l'acquisition de parcelles forestières. La mise en place d'une démarche ISR pour l'immobilier de placement s'est accompagnée de la sélection de critères environnementaux et sociaux pour améliorer la gestion locative et optimiser les travaux de rénovation.

Sur les placements en obligations et autres instruments de taux et de crédit, la société a encore privilégié cette année les émetteurs de meilleures qualités de crédit et répondant favorablement aux critères ESG retenus par le Groupe Thélem dans la démarche ISR.

A.3.1.5. Résultats des placements par classe d'actifs

Les revenus ainsi que les plus ou moins-values réalisées du Groupe par classe d'actifs se décomposent de la manière suivante :

En K euros	Valeur de marché 31/12/2019	Produits financiers 2019		Produits financiers 2018		Variation de valorisation
		Revenus	PVR	Revenus	PVR	
Immobilier	242 213	5 457	145	5 332	76	17 526
Obligations + OPC Taux	331 285	7 693	1 036	9 286	577	26 994
Actions + OPC Actions	103 902	3 543	1 439	3 081	2 677	30 435
Monétaire	153 414	315	-	504	-	13 681
Participations	2 943	-	-	-	-	63
Autres	56	241	-	189	-	8
TOTAL	833 813	17 249	2 620	18 392	3 330	34 593

A.3.2. Investissement dans une titrisation

Au 31 décembre 2019, Le portefeuille de Thélem assurances est composé de dix fonds de diversification pour un montant total d'engagement de 14,3 millions d'euros.

Thélem prévoyance ne détient pas de titrisation dans son portefeuille.

A.4. Résultats des autres activités

A.4.1. Thélem assurances

❖ Acceptations

Depuis 2013, la société accepte en Quote-Part des risques d'une mutuelle d'assurance partenaire.

Les cotisations acquises acceptées sont présentées dans le tableau suivant :

	k€	2018	2017	2016
Quote-part				
Cotisations acquises acceptées*		12 121	11 917	11 274

*en net de réassurance d'XS

A.4.2. Thélem prévoyance

Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem prévoyance.

A.5. Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe Thélem assurances.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

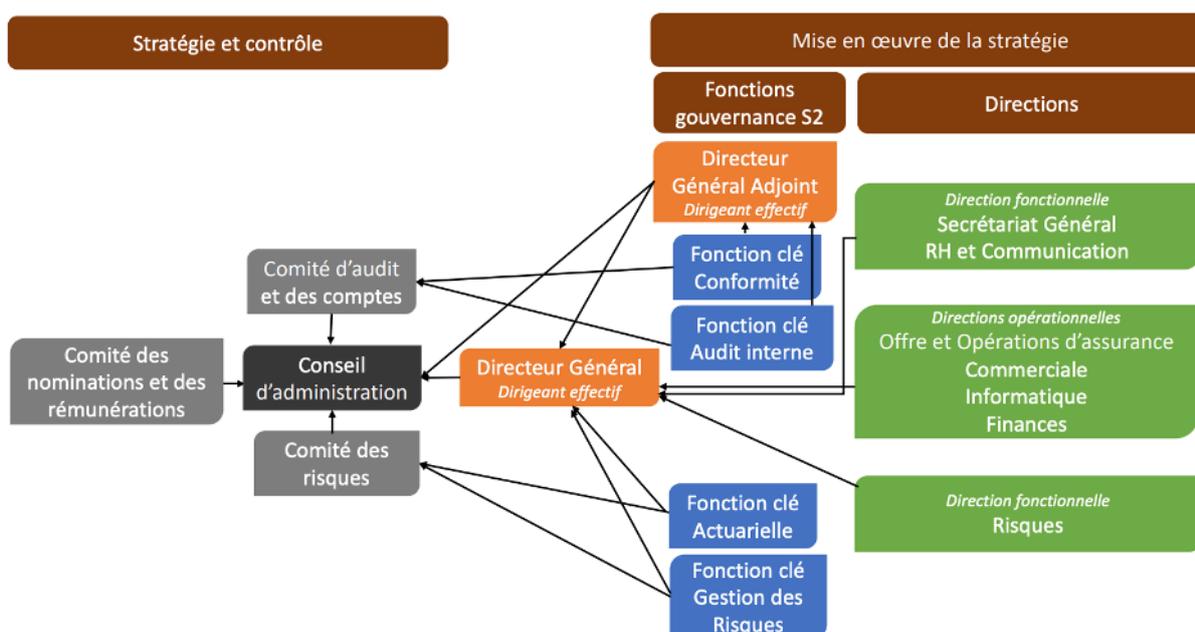
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Structure de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances s'appuie sur celui de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

- La gouvernance du Groupe Thélem assurances est dès lors assurée par les instances suivantes :
- les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance et leurs différents comités ;
- la Direction Générale (Dirigeants effectifs : Directeur Général et Directeur Général Adjoint, membres de direction)
- les différents comités opérationnels ;
- les responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :



B.1.2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance

B.1.2.1. Instances de gouvernance

❖ Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de chaque société d'assurance détient ses pouvoirs des statuts et de la législation en vigueur. Le Conseil détermine les orientations relatives à l'activité des sociétés, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et

veille à leur mise en œuvre. À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Ces conseils d'administration sont aidés par les comités suivants :

- Comité des nominations et des rémunérations qui est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur la politique générale de recrutement et de rémunération du Directeur Général et des administrateurs ;
- Comité d'Audit et des Comptes dont la mission principale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Comité des risques qui assure un suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

❖ **Dirigeants effectifs**

Les dirigeants effectifs des deux sociétés d'assurance du Groupe sont :

- Daniel Antoni, Directeur Général ;
- Nathalie Rojo, Directrice Générale Adjointe.

❖ **Directeur Général**

Par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a nommé hors de ses membres, M. Daniel Antoni aux fonctions de Directeur Général de Thélem assurances. Ces dernières ont été effectives à compter du 1er janvier 2007. M. Daniel Antoni est également Directeur Général de Thélem prévoyance depuis le 1er février 2013.

Sous le contrôle des Conseils d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ceux-ci, M. Daniel Antoni assure la Direction Générale des deux sociétés.

Dans ce cadre, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et aux Conseils d'administration. Il représente les sociétés dans leurs rapports avec les tiers et peut constituer tout mandataire.

❖ **Directeur Général Adjoint**

Par décision en date du 25 septembre 2015, les Conseils d'administration ont nommé Mme Nathalie Rojo aux fonctions de Directeur Général Adjoint des deux sociétés d'assurance.

En tant que dirigeant effectif et conformément au principe des « quatre yeux », le Directeur Général Adjoint est impliqué dans toutes les décisions ayant un impact important sur le Groupe et dans toutes les décisions stratégiques notamment par sa participation au comité de direction, au comité de gestion des risques, au comité des investissements, au comité immobilier et au comité réassurance.

❖ **Comité de direction**

Le comité de direction est commun à Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il est composé des directeurs listés de Thélem assurances et du Directeur Général et se réunit 2 fois par mois.

B.1.2.2. Les fonctions clés

Au sein du Groupe Thélem assurances, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise ;
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus à minima annuellement sur leurs rapports d'activités par les Conseils d'administration (via les comités du conseil ou directement) et peuvent informer ces derniers lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisés et de valider le calcul des provisions techniques, et d'émettre une opinion sur la politique générale de souscription et sur la cohérence des programmes de réassurance.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable juridique et conformité et rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Son rôle consiste à garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est rattachée directement au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Les principales missions de l'audit interne sont d'évaluer la maîtrise et l'efficacité des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière et de conformité.

B.1.2.3. Faits marquants 2019

Aucun changement important du système de gouvernance du Groupe Thélem assurances n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

B.1.3. Rémunération

La politique salariale de Thélem assurances s'appuie sur une rémunération fixe pour l'ensemble des personnels et dirigeants salariés. Il n'existe pas de système de variable sur objectifs afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non-excessive.

Seul un système d'intéressement collectif (accord triennal signé avec les partenaires sociaux) permet d'intéresser les salariés aux résultats de l'entreprise. La formule, basée sur quatre critères, permet de distribuer aux salariés ayant une ancienneté de plus de 3 mois une prime d'intéressement. Les critères utilisés sont : le développement de l'entreprise, la qualité de service aux réseaux de distribution, la maîtrise des frais généraux et le résultat technique de l'entreprise.

La rémunération du Directeur Général est déterminée par le comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux. Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de Thélem assurances ne peut être allouée, à quelque titre que ce soit, à un dirigeant salarié.

Thélem prévoyance ne comptant pas d'effectif salarié, l'entreprise ne dispose pas d'une politique salariale. Dans le même sens, le mandat de Directeur Général est exercé à titre gratuit.

En matière de retraite, les salariés disposent d'un régime « article 83 ». Le comité de direction bénéficie d'un régime « article 39 » sous certaines conditions notamment d'ancienneté dans l'entreprise, pour assurer un complément de retraite (maximum 30% du salaire). Pour faire suite à la publication de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime a été fermé à tout nouveau Cadre de Direction de Thélem assurances, recruté ou nommé à compter du 4 juillet 2019, et gelé au 31 décembre 2019 pour ceux en fonction. Le conseil d'administration ne dispose pas de dispositif de retraite complémentaire.

B.1.4. Transactions importantes

Le Groupe Thélem assurances n'a conclu aucune transaction avec des actionnaires au cours de 2019.

B.1.5. Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe Thélem assurances sont communs à ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance. Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe Thélem assurances développe des processus appropriés afin de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction, si elle n'est pas évaluée comme compétente et honorable.

Si en application des mesures prévues dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, une personne n'est plus reconnue comme compétente et/ou honorable, ou lorsque le groupe Thélem est notifié d'une telle situation, le Comité des nominations (pour les dirigeants effectifs), la Direction des Ressources Humaines (pour les fonctions clés, leurs équipes et les directeurs) prennent des décisions adaptées, telles que :

- le remplacement de la personne qui ne fait plus preuve d'honorabilité au sens du Code des assurances ;
- la formation de la personne qui n'est plus compétente (le cas échéant, son remplacement dans l'éventualité où après la formation, la personne ne serait toujours pas reconnue compétente).

❖ Évaluation initiale

L'évaluation initiale s'applique aux personnes en cours de recrutement ou aux personnes déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur de cette politique.

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable du processus d'évaluation se base sur les éléments suivants :

- les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- les connaissances et l'expérience ;

- toute condamnation au sens de l'article L. 322-2 du Code des assurances, sanction d'une autorité de contrôle, faillite, mesure d'interdiction de diriger une entreprise au cours des dix dernières années.

L'examen de la compétence est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du Conseil d'administration, un dispositif est mis en place pour s'assurer que les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne à tout le moins : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle et le cadre et les exigences réglementaires.

Toute évaluation de la compétence individuelle d'un administrateur est systématiquement assortie d'une prise en compte de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, le Groupe met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adaptés, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

❖ **Évaluation continue**

L'évaluation continue des personnes soumises à cette politique est réalisée une fois par an, de manière à vérifier qu'elles demeurent compétentes et honorables. L'évaluation continue est réalisée via une mise à jour et une validation annuelles des informations recueillies lors de l'évaluation initiale. Un reporting au Directeur Général et aux Conseils d'administration est alors réalisé.

B.3. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

B.3.1. Présentation du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein du Groupe Thélem

Le système de gestion des risques du Groupe Thélem assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auquel est exposée le Groupe. Cette approche est formalisée grâce à un ensemble de politiques régies par les grands principes suivants :

- l'intégration de la gestion des risques au cœur des activités de Thélem assurances et de Thélem prévoyance ;
- la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- le développement d'une culture forte de gestion des risques au sein du Groupe ;
- la mise en place d'une structure de gestion des risques robuste et documentée, pilotée par les instances dirigeantes.

Cette gestion des risques repose ainsi sur différents axes :

- cadre d'appétence au risque et gouvernance associée : détermination du profil de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, évaluation interne des risques et de la solvabilité en lien avec le business plan défini ;

- nomenclature de risques : identification des risques aux différents niveaux et désignation des personnes qui assumeront la responsabilité du risque ;
- contrôle interne : un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires.

B.3.1.2. Structure organisationnelle

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs du Groupe Thélem assurances. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

En particulier, les Conseils d'administration définissent les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque et effectuent une revue annuelle du processus de gestion des risques. Grâce aux comités placés sous sa responsabilité, ils suivent l'évolution du profil de risques du Groupe, les principaux risques et s'assurent du respect du cadre d'appétence qui a été fixé. La fonction de gestion des risques s'insère naturellement dans ce dispositif via son reporting régulier au Comité des risques et aux Conseils d'administration. Elle coordonne en outre l'établissement et la révision des différentes politiques de gestion du risque et travaille en collaboration avec les différentes directions du Groupe Thélem assurances.

Ce dispositif permet un suivi des risques au plus près et entre en compte lors de la prise de décisions stratégiques.

B.3.1.3. Dispositif de gestion des risques

❖ Identification des risques

Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe Thélem assurances s'appuie à la fois sur une approche « *bottom-up* » via le suivi des risques opérationnels par le Contrôle Interne et sur une approche « *top-down* ».

L'approche « *top-down* » permet de s'assurer que l'ensemble des risques majeurs est bien couvert par le dispositif de gestion des risques en place au sein du Groupe Thélem assurances.

Pour identifier ces risques majeurs, le Groupe Thélem assurances s'appuie sur un partage des risques identifiés en aval par les directeurs du Groupe Thélem assurances. Cet échange a lieu dans le cadre du Comité de Gestion des Risques (CGR).

L'approche « *bottom up* », au travers de l'évaluation des risques et des contrôles de 1er niveau par les opérationnels, combiné aux travaux du contrôle interne (cartographies de processus, risques et contrôles et du suivi des incidents) permet de s'assurer que le dispositif est pertinent et efficace.

❖ Évaluation des risques

Les processus identifiés ont été regroupés en trois grandes familles :

- les processus de management ;
- les processus opérationnels ;
- les processus supports.

La nomenclature est présentée sur deux niveaux de détail : le niveau 1 correspondant à la vision la plus agrégée (macro processus) et le niveau 2 à la plus détaillée (processus).

Un périmètre de processus prioritaires a été défini, et des cartographies de risques et contrôles sur ces processus identifiés ont été réalisées, sur la base d'entretiens menés avec les interlocuteurs de référence. Les risques sont ensuite évalués selon leur occurrence et leur gravité (perte encourue si le risque est avéré). Ceci permet d'identifier les niveaux de risque intrinsèques et résiduels.

Les contrôles associés à chacun des risques sont évalués en fonction de leur pertinence, de leur formalisation, de leur exécution, documentation et supervision. La cotation du risque brut jumelée avec celle de l'efficacité du dispositif de contrôle permet d'évaluer le risque résiduel.

❖ **Suivi des risques**

Parallèlement à ce dispositif de gestion des risques, des indicateurs ont été définis et sont suivis dans le cadre de tableaux de bord de risques qui font partie intégrante d'un processus efficace et robuste de remontées des risques au sein du Groupe Thélem assurances.

Au niveau de Thélem prévoyance, un tableau de bord des risques financiers a été mis en place courant 2018 sur le même modèle que celui de Thélem assurances. En outre, le tableau de bord des risques de souscription élaboré au niveau de Thélem assurances est en cours de refonte et celui de Thélem prévoyance est en cours de création.

Le seuil correspond à la valeur à partir de laquelle il faut surveiller l'évolution du risque car il se rapproche de la limite définie. Le seuil peut être déterminé par rapport à la limite (90% de la limite par exemple). La limite correspond au maximum théorique au-delà duquel on considère que les hypothèses définies dans le cadre de l'appétence aux risques ne sont plus respectées. Le comité de gestion des risques et les Conseils d'administration sont alors immédiatement informés. Toute modification éventuelle de ces limites nécessite l'approbation préalable des Conseils d'administration.

❖ **Maîtrise des risques**

Le dispositif de maîtrise des risques repose sur un système de contrôle interne qui comprend trois lignes de défense (cf. Partie B.4.1.2).

❖ **Documentation**

Dans le cadre de son système de gestion des risques, le Groupe Thélem assurances maintient un système documentaire de politiques écrites permettant de faire le lien entre les décisions prises par les instances de gouvernance et le suivi opérationnel de l'ensemble des risques du Groupe.

B.3.2. ORSA

B.3.2.1. Fréquence de l'ORSA

❖ **ORSA régulier**

Ce processus annuel fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. L'ORSA régulier se décline *a minima* en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

❖ **ORSA exceptionnel**

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle définie.

L'ORSA exceptionnel donne au comité de gestion des risques et aux Conseils d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de l'entité concernée et du groupe.

L'ORSA exceptionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est pris en compte par les Conseils d'administration pour la prise de décision stratégique.

B.3.2.2. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

Le use-test est l'approche utilisée pour le modèle des risques des entités du groupe Thélem assurances lors de la prise de décisions stratégiques. L'approche risque est présentée aux conseils d'administration par la directrice des risques lors de la demande de validation de décisions stratégiques.

Le use-test représente donc une mesure simplifiée d'un ORSA exceptionnel pour aider les opérationnels dans leur activité sans qu'il y ait des impacts majeurs sur la société suite à la décision stratégique / à un événement indépendant de la société. Contrairement à un ORSA exceptionnel, le use-test ne fait pas l'objet de la rédaction d'un rapport ORSA spécifique.

B.3.2.3. Processus ORSA

Lors de la réalisation de l'ORSA, le Groupe Thélem assurances effectue les trois évaluations requises par la réglementation Solvabilité 2. Les indicateurs déterminés par les instances de gouvernance sont projetés sur 4 ans (horizon du plan stratégique) pour un scénario central et les différents scénarii de stress. Les résultats, présentés dans le rapport ORSA, sont accompagnés d'analyses claires et compréhensibles pour les instances de gouvernance.

B.3.2.4. Filiales incluses dans l'ORSA

Le Groupe Thélem assurances remet à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution un rapport ORSA unique présentant les résultats des exercices ORSA menés séparément au niveau des entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Procédures de contrôle interne

B.4.1.1. Principes et organisation du contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein du Groupe Thélem assurances, le dispositif de contrôle interne – identique pour les sociétés Thélem assurances et Thélem prévoyance – recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités, des risques notamment opérationnels y compris ceux incombant aux activités déléguées et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément à la réglementation et aux instructions internes.

Ce dispositif repose en outre sur une architecture de contrôle interne à trois niveaux. Trois personnes (un responsable et deux collaborateurs) sont en charge des missions liées au contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances. Ils communiquent régulièrement auprès des opérationnels via notamment des points réguliers organisés avec chaque direction. Le contrôle interne est en outre

invité permanent ou ponctuel de plusieurs comités (comité juridique, comité contrôle réseau, comité d'analyse des réclamations, etc.). De plus, il rapporte régulièrement aux membres du comité de direction via notamment la tenue des comités de gestion des risques.

B.4.1.2. Dispositif de maîtrise de contrôle interne

❖ 1ère ligne de défense : procédures et contrôles de 1er niveau

Les contrôles de niveau 1 sont exercés par les responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles qui s'assurent de l'existence de dispositifs de maîtrise des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités. Ils possèdent, à la fois, les compétences et les moyens, pour définir, de la manière la plus pertinente possible, le champ et les modalités de cette surveillance.

Le contrôle de premier niveau comporte trois volets :

- le premier volet concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe Thélem assurances, indépendamment de leur positionnement hiérarchique. Il a pour but de garantir la sécurité au quotidien des opérations et repose sur le respect par chacun, pour toutes les opérations qu'il réalise, des règles et procédures en vigueur ;
- le second volet touche l'encadrement des équipes. Le rôle attribué aux responsables hiérarchiques, dans le dispositif de contrôle interne, est de superviser les opérations effectuées et de vérifier, selon les modalités les plus appropriées, leur conformité avec les règles édictées ;
- le troisième volet s'adresse à l'encadrement supérieur. Les responsables de structure ont pour mission, notamment d'évaluer de manière régulière la qualité des procédures d'exécution d'opérations les concernant et l'efficacité des dispositifs de contrôles correspondants.

La cohérence des trois volets est indispensable à l'efficacité du premier niveau de contrôle et suppose une vigilance quotidienne des opérationnels et l'implication directe de leur hiérarchie.

❖ 2e ligne de défense : acteurs en charge des contrôles de second niveau

La réalisation des contrôles de second niveau revient au contrôle interne, rattaché à la Direction des risques. Ce pôle assure le pilotage des risques opérationnels, émergents et de réputation, en coopération avec les opérationnels « preneurs de risque » qui constituent la 1^{ère} ligne de défense.

Plus précisément, le pôle Contrôle Interne et la Direction des risques définissent les différentes stratégies de traitement de ces risques (évitement, réduction, transfert, acceptation) et facilitent la mise en place de dispositifs de pilotage de ces stratégies :

- politiques et normes de gestion de risques formalisées en lien avec le cadre de tolérance au risque du Groupe Thélem assurances ;
- gouvernance (instances / comités) associée aux politiques et normes édictées ;
- processus d'évaluation et de mesure des risques (définition et suivi d'indicateurs de risques, de seuils et de limites) ;
- dispositif de collecte et de quantification des incidents opérationnels ;

- définition et suivi des éventuels plans d'actions associés.

❖ **3e ligne de défense : audit interne**

L'audit interne, dont le rôle est de contrôler périodiquement l'application des procédures et l'exécution des contrôles par les opérationnels, participe au dispositif de gestion des risques en :

- vérifiant l'efficacité et le rendement des processus et des contrôles ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision), la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports, continuité, fiabilité des systèmes d'informations), le fonctionnement du personnel ;
- produisant, lorsque cela est nécessaire ou justifié, au moins annuellement un rapport écrit sur ses conclusions, à destination de l'organe d'administration du Groupe.

B.4.2. Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction Clé de Vérification de la Conformité est confiée à la Responsable Juridique et Conformité du Groupe Thélem assurances, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif.

Annuellement, la Fonction Conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan d'actions annuel à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation. Elle intervient en outre au Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux.

L'organisation et les missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont précisées au terme de la Politique de Conformité applicable au Groupe Thélem assurances. Ce document est revu chaque année, puis, en cas de modifications, soumis à approbation du Comité d'audit et des comptes et à validation du Conseil d'administration. Il précise notamment les rôles et responsabilités de la Fonction Vérification de la Conformité, ses domaines d'intervention, la coordination entre l'audit et les services en charge du contrôle au sein de l'Entreprise. Il en résulte que la Fonction de Vérification de la Conformité a pour rôle de conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour ce faire, la Fonction Vérification de la Conformité assure et diffuse une veille réglementaire, émet des avis, des recommandations et effectue des contrôles.

B.5. Fonction clé d'audit interne

Le responsable de la fonction d'audit interne est rattaché directement au Directeur Général Adjoint.

Le responsable de l'audit interne a notamment en charge l'élaboration et le suivi du plan d'audit. Ce dernier est établi annuellement, approuvé par le Comité d'audit et des comptes du Groupe puis validé par les Conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisme et prévoit les missions récurrentes et spécifiques à réaliser.

Il anime également le dispositif de suivi des recommandations semestriel et en présente les résultats devant le Comité de Direction ainsi que le Comité d'Audit et des comptes.

La politique d'audit interne décrit la fonction d'audit interne et les modalités d'intervention de celle-ci. Elle est définie par la fonction audit interne, approuvée par le Comité d'audit et des comptes puis validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Ses dispositions sont revues sur une base annuelle. Chaque évolution donne lieu à une approbation du Comité d'audit et des comptes et à une validation de la part des Conseils d'administration.

Par ailleurs, la préservation de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction clé est assurée au travers des éléments suivants :

- le responsable de la fonction clé d'audit interne ne cumule pas cette fonction clé avec une ou plusieurs autres fonctions clés de Solvabilité 2 ;
- au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3e ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques ;
- le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ou des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de sa mission.

B.6. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle est portée par la Directrice des risques du Groupe, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction actuarielle présente un bilan de son activité à la Direction Générale et aux Conseils d'administration. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de l'année 2010, l'ensemble des travaux effectués ont donné lieu à la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté aux Conseils d'administration des entités du groupe.

Une charte de la fonction actuarielle a été élaborée au sein du Groupe Thélem assurances. Ce document précise le statut et les missions de la fonction actuarielle ainsi que les modalités de communication et de reporting de celle-ci. Cette charte est revue annuellement par le Comité des risques et validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Sous-traitance d'activités

B.7.1.1. Principes de sous-traitance

Le dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance est déterminé au niveau Groupe et ne comporte pas de spécificité quant aux activités de Thélem assurances ou Thélem prévoyance.

Le Groupe Thélem assurances reste responsable des activités sous-traitées. À ce titre, l'entreprise suit et évalue les activités du sous-traitant via :

- la formalisation des processus sous-traités ;
- un suivi annuel des risques liés à la sous-traitance présentés en comité de gestion des risques ;

- un suivi régulier de l'activité sous-traitée, par exemple à travers des comités de suivi, des contrôles sur place de sous-traitants, etc. ;
- une transmission à l'ACPR des informations relatives aux évolutions importantes concernant certaines fonctions ou certaines activités externalisées ;
- un contrôle sur le fait que la sous-traitance d'une activité ne dégrade pas la qualité, la productivité et le niveau de service pour les assurés ;
- la mise en place d'actions correctrices ou de résiliation avec le sous-traitant si nécessaire.

Dans ce contexte, le Contrôle Interne a élaboré une politique de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance permettant à son lecteur de s'approprier les outils en place visant la maîtrise de l'ensemble des étapes composant le cycle de vie d'un sous-traitant.

Cette politique a été révisée en 2019 afin, notamment de répondre aux actions menées dans le cadre de la conduite du projet sous-traitant.

Ainsi, cette dernière précise entre autres – suivant la criticité identifiée pour chaque sous-traitant – la Comitologie à instaurer et les clauses à faire apparaître dans les conventions de service.

B.7.1.2. Motifs de sous-traitance

Les entités du groupe peuvent avoir recours à la sous-traitance du fait des considérations énumérées ci-après :

- modèle d'entreprise : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter la gestion à un partenaire, agent ou courtier apporteur d'affaires, dans le cadre de la relation d'intermédiation ;
- rentabilité : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter certaines activités afin de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité ;
- ressources : les deux entités assurantielles peuvent avoir recours à la sous-traitance pour bénéficier des ressources (systèmes de gestion et personnel) du prestataire dont elles ne disposent pas en interne ou pour assurer une flexibilité (prise en charge des pics d'activité).

B.7.1.3. Description des activités sous-traitables / non sous-traitables

En fonction de l'appétence au risque définie, les activités du Groupe peuvent toutes faire l'objet de sous-traitance sauf les activités cœur de métier à valeur ajoutée, sur lesquelles l'expertise de Thélem assurances et de Thélem prévoyance représente un avantage compétitif, ou des activités sensibles.

Les entités assurantielles peuvent ainsi sous-traiter des activités accessoires ne faisant pas partie de leur cœur de métier, telles que les réseaux de partenaires et d'expertise, afin de se concentrer davantage sur leur cœur de métier.

B.7.2. Accord intragroupe de sous-traitance

Des salariés de Thélem assurances travaillent pour le compte de Thélem prévoyance, les salaires et les coûts de l'environnement de travail (informatique, locaux...) étant refacturés à celle-ci.

B.8. Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, il est revu annuellement et suivi régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites ;
- les rapports des fonctions clés ;
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires ;
- le dispositif de contrôle interne ;
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du Groupe Thélem assurances garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier du Conseil d'administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du Groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, le Groupe Thélem assurances veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.9. Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances.

C. PROFIL DE RISQUE

Le Groupe Thélem assurances définit ses risques importants comme étant les risques ayant un impact majeur sur le profil de risques et comme étant susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe Thélem assurances se fonde sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer son profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

Au sein du Groupe Thélem assurances, les principaux risques afférents à la souscription sont les suivants :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification ou de provisionnement ;
- risque de longévité : risque que les assurés vivent significativement plus longtemps que prévu ;
- risque de mortalité : risque que le taux de mortalité du portefeuille assuré soit supérieur aux estimations utilisées lors de l'établissement du tarif ;
- risque de rachat : risque de résiliation de 40% des contrats pour lesquels la cessation entraînerait une augmentation des provisions techniques ;
- risque de frais : risque que les dépenses prises en compte dans le calcul des provisions techniques dérivent ou d'une augmentation significative du taux d'inflation ;
- risque de révision : risque de changements dans l'environnement juridique ou dans l'état de santé de la personne assurée et qui auraient pour effet l'augmentation des prestations de rente ;
- risques stratégiques liés :
 - au rythme de développement de l'activité ;
 - aux conditions de souscription : un non-respect des règles de sélection des risques ou une politique de souscription non adaptée peut entraîner une surfréquence sur des risques d'intensité potentiellement élevée ;
 - à une dérive des frais généraux ;
- risques opérationnels liés à une éventuelle non-conformité de la souscription ;
- risques techniques liés à une erreur dans l'évaluation des modules de SCR.

En ligne avec l'activité principale réalisée par le Groupe, le risque de souscription du Groupe Thélem assurances est largement dominé par son activité non-vie. Par rapport à l'année 2018, le risque de souscription est évalué en hausse de 4,2%, en lien avec la croissance du portefeuille.

Le SCR souscription non-vie du Groupe est égal au SCR souscription non-vie de Thélem assurances. Ce SCR augmente de 3,9% entre 2018 et 2019.

Le risque de souscription vie augmente de 4% et le risque de souscription santé augmente de 6,1% entre 2018 et 2019.

❖ **Risque de concentration**

Le risque de souscription est concentré du point de vue géographique sur un seul pays, la France. En particulier, le Groupe Thélem assurances connaît un risque de forte concentration avec de nombreux immeubles protégés contre l'incendie dans le centre-ville d'Orléans.

Le Groupe Thélem assurances est exposé à des risques de type catastrophes naturelles, risques d'origines humaines ou de pandémies. Le SCR du sous-module Catastrophe représente respectivement 4,8% et 12,4% de la somme des sous-modules des SCR Santé et SCR Non Vie. Cette exposition est atténuée par des programmes de réassurance.

C.1.2. Maîtrise et suivi

La maîtrise des risques de souscription passe par l'application de normes de souscription et de limites de souscription établies par risque, par garantie et des niveaux de délégation adaptés. Des critères d'acceptation sont définis et documentés. Ils encadrent les risques pouvant être souscrits selon des critères adaptés à chaque produit.

En outre et pour les deux entités assurantielles, des « pleins » d'acceptation représentant le maximum acceptable pour un risque sont fixés pour chaque produit.

En termes de garantie, des mécanismes de franchise, de garantie limitée ou de délais de carence permettent d'encadrer le risque.

Par ailleurs, le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de :

- processus de souscription décrivant les règles et procédures suivies par chaque direction dans le cadre de l'activité de souscription ;
- pilotage d'indicateurs de suivi de l'activité de souscription ;
- reportings réguliers (tableaux de bord techniques et des risques de souscription).

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

Le Groupe Thélem assurances est exposé aux risques de marché suivants :

- risque de taux ;
- risque actions ;
- risque immobilier ;
- risque de spread;

- risque de concentration;
- risque de change.

L'ensemble de ces risques correspond aux différents sous-modules du SCR marché. Une définition et des précisions sur chacun de ces risques sont présentées dans la politique des risques de marché mise à disposition des collaborateurs concernés de l'entreprise.

Le risque de marché augmente de 14,8 % entre 2018 et 2019.

Le SCR actions du Groupe augmente de 65,9% entre 2018 et 2019 ce qui s'explique par l'augmentation du Dampener qui passe de -6,34% au 31/12/2018 à -0,08% au 31/12/2019 et par l'augmentation de l'exposition au risque actions. Le SCR immobilier du Groupe augmente de +7,6% entre 2018 et 2019 ce qui est dû à la revalorisation annuelle de l'immobilier. Enfin, le SCR concentration est nul au 31 décembre 2019.

C.2.2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements

Dans le cadre de l'élaboration, du pilotage et du contrôle de sa stratégie d'investissements, le Groupe Thélem assurances a mis en place et développé un ensemble d'indicateurs internes des risques clés.

Ces indicateurs ont été sélectionnés pour renforcer les critères normatifs en vigueur et ce, sur certains risques de marché auxquels s'expose le Groupe dans ses placements et afin de calibrer sa gestion des risques financiers en fonction des niveaux d'appétence et de tolérance retenus.

La gestion des investissements et des placements fait l'objet d'un suivi régulier, opéré au sein d'un Comité d'investissements mensuel.

C.2.3. Maîtrise et suivi

Dans le cadre de la politique d'investissements du Groupe Thélem assurances, des mesures ont permis d'optimiser l'allocation des actifs et de mieux maîtriser les risques présents dans les portefeuilles de placements. En complément, la sécurisation dans la sélection des actifs et le renforcement de la maîtrise des risques financiers, la Direction financière a fait évoluer la politique de sélection des titres par notamment :

- Une réduction de l'exposition au risque de crédit des placements obligataires ;
- La diversification obligataire et actions ;
- La mise en place d'une liste d'instruments éligibles.

De plus, le Groupe Thélem assurances a mis en place des indicateurs de quantification des risques de marché, suivis à plusieurs niveaux :

- un suivi mensuel de la stratégie de placement validée par les Conseils d'administration ;
- des tableaux de bord bimestriels des risques financiers, présentés dans le rapport Gestion des Risques.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Nature du risque

Le risque de défaut ou de contrepartie découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances sur les intermédiaires et les clients, et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés. Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

Le SCR de contrepartie calculé via la formule standard augmente de +6,6% entre 2018 et 2019.

La hausse du risque de contrepartie de type 1 s'explique principalement par l'augmentation des soldes des comptes bancaires et des Best Estimates cédés. Le risque de contrepartie de type 2 augmente en raison d'une hausse des créances de moins de 3 mois.

C.3.2. Maîtrise et suivi

L'exposition de l'entreprise au risque de contrepartie de ses réassureurs est limitée de plusieurs façons notamment via une dispersion des réassureurs maintenue en 2019 avec un total de 33 réassureurs, choisis parmi les professionnels reconnus bénéficiant des meilleures notations, une ouverture à plusieurs courtiers de réassurance assurant par ailleurs un accès à l'information étendu.

La notation des contreparties de Thélem assurances et de Thélem prévoyance est suivie de manière régulière. La politique de réassurance donne des indicateurs de concentration. Ainsi le Groupe Thélem assurances surveille que les limites de concentration définies soient constamment respectées.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

C.4.2. Maîtrise et suivi

La gestion actif - passif a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par le Groupe sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire précis. Elle analyse systématiquement le risque de liquidité et le risque de taux, et s'assure du respect des ratios imposés par le régulateur.

Dans le cadre de la gestion des risques actif - passif, les points suivants sont examinés :

- L'adéquation entre les actifs et les passifs et en particulier leur duration ;
- Le lien entre les risques des différentes classes d'actifs et de passifs ;
- Les effets des techniques d'atténuation des risques sur la gestion actif - passif.

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par le Groupe Thélem assurances présente une liquidité quotidienne dans un contexte de marché sans stress extrême. Il n'est ainsi pas mis en place de suivi particulier de ce risque actuellement.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP) est calculé comme la somme des EPIFP de Thélem assurances et de Thélem prévoyance après retraitements des cessions de réassurance internes.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. »

De fait, les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celles de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Leurs causes sont diverses et comprennent de façon non exhaustive :

- une mauvaise gestion ;
- les erreurs ou la fraude de la part d'employés ;
- le manquement à l'obligation interne de documenter une transaction ou d'obtenir les autorisations internes nécessaires ;
- le manquement aux obligations réglementaires ou contractuelles ;
- les failles dans les systèmes informatiques ;
- les mauvaises performances commerciales ;
- les événements extérieurs.

La survenance d'une défaillance opérationnelle, en particulier en cas d'échec des procédures de contrôle interne, pourrait également avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe Thélem assurances, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie et sa situation financière.

C.5.2. Maîtrise et suivi

Les enjeux de couverture des différentes catégories de risques opérationnels sont définis en fonction du :

- cadre de tolérance « risques opérationnels » et de l'appétence du Groupe vis-à-vis de ces risques ;
- niveau de couverture des différentes catégories de risques par les dispositifs de maîtrise existants :
 - 1ère ligne de défense (directions opérationnelles) ;
 - 2ème ligne de défense (contrôle interne, conformité, base incidents, etc.) ;
 - 3ème ligne de défense (audit interne).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe Thélem assurances permet de procéder à la formalisation de la cartographie des risques et des contrôles ainsi que de prévoir et de suivre les plans d'action mis en place pour maîtriser les risques.

En outre et afin de fournir une image réelle des activités et des contrôles en place, les cartographies de risques et contrôles sont actualisées de manière ad hoc. Cette mise à jour repose sur :

- la mise en place de plans d'action ;
- l'actualisation de la description des contrôles suite à une vague de contrôle ;
- une évolution portée à la connaissance du contrôle interne.

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risque de réputation

Le risque de réputation, ou risque d'image, est le risque qu'un événement ait une influence défavorable sur la perception du Groupe Thélem assurances par des parties prenantes. Il se matérialise par une dégradation durable de la confiance portée par les parties prenantes.

L'atteinte ou la réputation peut découler de facteurs internes (matérialisation d'un autre risque) ou externes (rumeurs).

Le risque de réputation est suivi :

- indirectement par les cartographies de risques et contrôles ;
- par un échange sur les dix plus grands risques tels que perçus par les Directions de Thélem assurances lors d'un Comité de Gestion des Risques.

C.6.2. Risque stratégique

Les risques stratégiques relèvent d'incompatibilités ou d'incohérences entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- les objectifs stratégiques du Groupe ;
- les stratégies mises en place ;

- les ressources déployées pour l'atteinte de ces objectifs ;
- la qualité de leur mise en œuvre ;
- la situation économique des marchés sur lesquels l'assureur opère.

Les risques stratégiques du Groupe Thélem assurances sont couverts par les :

- modalités de gouvernance en termes d'orientations stratégiques : les décisions stratégiques sont prises de manière collégiale ;
- tableaux de bord mis en place (risques financiers /risques de souscription) qui permettent d'assurer la cohérence des stratégies mises en place dans le cadre de l'appétence aux risques définie par le Groupe Thélem assurances.

C.6.3. Concentration de risque significative Groupe

Au regard de la prédominance de l'entité Thélem assurances dans l'activité du Groupe et du caractère récent de l'activité de Thélem prévoyance, le risque du Groupe est actuellement essentiellement concentré sur Thélem assurances.

C.6.4. Programme de réassurance

❖ Thélem assurances

La réassurance contribue à la réduction de la volatilité du résultat et à la protection du bilan de Thélem assurances. En 2019 comme ces dernières années, l'entreprise a fait le choix de renforcer l'efficacité de ses couvertures en poursuivant ses investissements dans les programmes de réassurance.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par évènement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles les catastrophes naturelles et les risques attentats.

Les couvertures ont pour but de protéger l'entreprise des risques de pointe et de fréquence. Elles présentent donc des rétentions et structures établies en fonction des expositions tout en tenant compte du nécessaire respect des équilibres financiers des branches concernées, du résultat global ainsi que de la volonté de préserver la solidité du bilan de Thélem assurances.

❖ Thélem prévoyance

Tout comme pour Thélem assurances, la réassurance de Thélem prévoyance est très protectrice et en adéquation avec la taille de cette société récente et en fort développement.

C.6.5. Sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques est testée au niveau de Thélem assurances et de Thélem prévoyance lors de la réalisation de l'exercice ORSA annuel et des use-tests ponctuels. Ainsi, une projection est effectuée en scénario central, correspondant au plan stratégique du groupe et de ses entités et des projections sous hypothèses de stress complètent l'analyse.

Au travers de leurs analyses quantitatives, Thélem assurances et Thélem prévoyance identifient la déformation éventuelle de leur profil de risque dans le cas de plusieurs scénarii défavorables.

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter à l'analyse du profil de risque du Groupe Thélem assurances.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Actifs

D.1.1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Les actifs du Groupe Thélem assurances au 31 décembre 2019 peuvent être représentés comme suit :

	k€	2019	2018
Postes de l'actif			
Actifs incorporels		1 227	966
Immobilier d'exploitation		21 104	14 934
Investissements		659 303	644 553
<i>dont immobilier placement</i>		221 109	209 753
<i>dont participations</i>		2 943	3 006
<i>dont actions</i>		75 304	58 086
<i>dont obligations</i>		291 700	324 648
<i>dont autres</i>		68 247	49 060
Dépôts espèces		1 345	1 474
Créances sur les réassureurs		95 095	76 890
Créances intermédiaires		21 011	19 264
Caisses et comptes courants bancaires		152 069	138 259
Autres		21 435	17 054
Total		972 589	913 394

A la fin de l'année 2018, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 973 M€, soit une hausse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2018.

D.1.2. Méthodologie de valorisation des actifs

L'ensemble des placements financiers a été valorisé à la valeur de marché sur la base de titres cotés sur un marché organisé (hors les participations, l'immobilier et les prêts). Le Groupe Thélem assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ses actifs en dehors de ceux d'un marché coté. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des actifs.

A noter que le contrôle de la valorisation des actifs entre dans le périmètre des missions des commissaires aux comptes.

Concernant les actifs incorporels, l'Article 12 du règlement délégué mentionne que les entreprises d'assurance valorisent à zéro les immobilisations incorporelles, sauf si celles-ci peuvent être vendue séparément et que l'entreprise d'assurance peut démontrer qu'il existe pour cet actif une valeur de marché. Les actifs incorporels de type logiciels du Groupe Thélem assurances ne pouvant être vendus séparément, le Groupe leur a attribué une valeur nulle sous Solvabilité 2.

D.1.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme Solvabilité 2

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2 publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Le tableau suivant présente les écarts de valorisation entre les normes :

	k€	2019	
Placements financiers	Norme S2	Norme S1	Ecart
Immobilier hors exploitation	221 109	127 049	94 060
Participations	2 943	-	2 943
Actions cotées (hors participations)	74 116	54 924	19 192
Actions non cotées (hors participations)	1 188	1 188	0
Obligations souveraines	42 452	37 929	4 523
Obligations corporate (autres)	249 248	233 977	15 271
Produits structurés	-	-	-
Fonds d'investissement	68 183	65 577	2 606
Autres investissements	64	64	0
Total	659 303	520 708	138 595

Pour chaque catégorie importante d'actifs, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

❖ Immobilier (exploitation et placement)

Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.

Norme Solvabilité 2 : la valeur de marché est fondée sur une estimation ou expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

❖ Actions, OPCVM et autres titres non amortissables

Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

❖ Participations

Norme comptable : les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte.

❖ Obligations et autres titres assimilés

Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

En accord avec la FAQ ACPR du 26/07/2013, afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisation, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes sociaux.

Ceci est à la source de l'écart entre le total de la colonne Comptes statutaires du QRT S.02.01.b et le total du bilan en norme comptable française.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture Bid « prix de vente ». En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

❖ **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie**

Normes comptable et prudentielle : la valeur en norme prudentielle est égale à la valeur en norme comptable.

D.1.4. Hypothèses de projection

Dans le cadre de la gestion de son activité, le Groupe Thélem assurances projette l'évolution de la valeur des actifs financiers.

Concernant les produits financiers des hypothèses sont retenues en fonction des éléments suivants :

- portefeuille actuel de Thélem assurances et Thélem prévoyance pour les rendements et la structuration des tombées obligataires ;
- observation des différents marchés : monétaire, obligataires, actions afin de simuler le placement du cash-flow et des tombées obligataires avec des taux de rendements actuels et réalistes.

Pour les frais financiers, il est tenu compte des montants et des natures des frais observés actuellement, des tendances observées sur certains frais et du plan de travaux pour les immeubles.

En fonction de l'actualité des marchés et des ajustements éventuels de la politique financière des simulations sont effectuées en cours d'année.

D.1.5. Impôts différés

Il n'existe pas d'impôt différé à l'actif au sein du Groupe Thélem assurances.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodologie de calculs des provisions techniques

D.2.1.1. Dans les comptes sociaux

Les provisions techniques du Groupe Thémé assurances sont calculées en sommant les provisions techniques de Thémé assurances et Thémé prévoyance après retraitements des opérations intra-groupe. Ces retraitements concernent les cessions de réassurance de Thémé prévoyance à Thémé assurances.

D.2.1.2. En norme Solvabilité 2

❖ Best Estimate

Les Best Estimate sont calculés par Groupe de Risques Homogènes pour chacune des entités en distinguant les provisions de primes et provisions de sinistres, brut et net de réassurance. Les Best Estimate sont ensuite consolidés après retraitement des cessions de réassurance internes.

❖ Marge de risque

La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques Solvabilité 2 est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance (valeur de transfert). Son calcul suppose un transfert de l'intégralité des engagements du portefeuille d'assurance et de réassurance prenant ainsi en compte l'ensemble des effets de diversification.

Pour le Groupe, la marge de risque est obtenue en sommant les marges de risque de Thémé assurances et Thémé prévoyance.

D.2.2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate au 31/12/2019 et au 31/12/2018 :

	2019 T4			2018 T4		
LOB	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Engagement non vie						
Frais médicaux	3 532	-	3 533	445	-	446
Protection du revenu	22 291	355	21 935	21 076	343	20 733
R.C. Automobile	194 313	59 006	135 308	196 869	60 904	135 965
Autre assurance des véhicules à moteur	23 535	428	23 964	24 015	1 398	25 413
Maritime, Aérienne, transport	8	2	10	32	-	32
Incendie et autres dommages aux biens	102 282	34 367	67 915	72 366	15 257	57 110
Responsabilité Civile Générale	112 357	913	111 444	108 376	726	107 650
Protection Juridique	6 346	219	6 566	1 046	250	1 295
Pertes Pécuniaires Diverses	-	-	-	0	-	0
Réassurance santé non proportionnelle	-	-	-	-	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	-	-	-	-	-	-
Engagement vie						
Contrats avec PB	-	207	186	1 092	3	1 095
Autres contrats d'assurance vie	265	317	52	345	479	134
Acceptations proportionnelles	-	-	-	-	-	-
Rentes non-vie - yc santé	34 298	809	33 489	33 324	826	32 498
Total	499 020	95 095	403 925	456 801	76 890	379 911

La hausse des Best Estimate Groupe (+42.2M€ brut de réassurance, +24M€ net) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thémé assurances (+22.5M€ net de réassurance).

On observe une hausse de la sinistralité relative à la sécheresse de l'été 2018 (arrêtés « Catastrophe Naturelle » sur l'année 2019) ainsi qu'une forte baisse de la courbe des taux. Par ailleurs, aucun nouveau sinistre grave significatif n'a impacté la LoB R.C. Automobile sur l'année.

D.2.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2

❖ Norme comptable

La comparaison des provisions Solvabilité 1 au 31/12/2018 et au 31/12/2019 est présente dans le rapport d'activité 2019 à partir de la page 86.

On observe une hausse des provisions Solvabilité 1 (+3,5M€) sur une année, expliquée par une hausse des provisions techniques pour les deux entités.

❖ Norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate par entité au 31/12/2019 et au 31/12/2018 :

	2019 T4			2018 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Thélem assurances	495 001	94 249	400 753	453 816	75 576	378 240
Thélem prévoyance	6 004	2 832	3 172	5 177	3 506	1 671
Somme TA+TP	501 005	97 081	403 925	458 993	79 082	379 911
Groupe	499 020	95 095	403 925	456 801	76 890	379 911

Le Best Estimate Groupe augmente de +42,2M€ en brut de réassurance (+24M€ en net), en détail :

- hausse de +41,2M€ sur Thélem assurances
- et de +0,8M€ sur Thélem prévoyance

❖ Comparaison des provisions brutes de réassurance

En synthèse, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles proviennent principalement de différences dans la composition respective de ces provisions.

❖ Marge de risque

La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.

Le tableau suivant présente les marges de risque au 31/12/2019 et 31/12/2018 :

Marge de risque Groupe	
2019 T4	2018 T4
35 359	33 674

La hausse de la marge de risque (+1,7M€) reflète la hausse de la marge de risque des deux entités.

D.2.4. Qualité des données

Les Best Estimate Groupe sont calculés à partir des Best Estimate Thélem assurances et Thélem prévoyance. L'analyse des données est donc effectuée sur chaque entité solo.

D.2.5. Correction et mécanismes optionnels

Le Groupe Thélem assurances n'utilise aucun des éléments suivants :

- ajustement égalisateur ;
- correction pour volatilité ;
- courbe des taux sans risque transitoire ;
- déduction transitoire.

D.2.6. Contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2. Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des Best Estimate.

D.3. Autres passifs

D.3.1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2

Les autres passifs du Groupe Thélem assurances sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	k€	2019	2018
Autres passifs			
Dépôts espèces des réassureurs		4 154	2 902
Dettes d'assurance ou de réassurance		15 528	15 156
Dérivés		-	-
Impôts différés passif		40 906	40 907
Provisions autres que les provisions techniques		-	-
Dettes bancaires		12 489	20 410
Autres dettes financières		1 479	878
Dettes (hors assurance)		32 051	28 096
Engagements sociaux		1 628	1 079
Investissements non appelés		-	-
Passifs contingents		3 684	3 599
Autres passifs (hors passifs subordonnés)		714	1 283
Total (hors passifs des entités du groupe dans les autres secteurs financiers)		112 633	114 310

Hormis les impôts différés, tous les éléments des autres passifs ci-dessus sont comptabilisés à leur valeur comptable en Solvabilité 2, il n'y a donc pas d'écart entre les deux normes.

D.3.2. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Thélem assurances a donc appliqué les taux d'imposition futurs prévus dans la Loi de finance 2019 non modifiée par le projet de Loi de finance 2020. La loi de finance prévoit une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) en plusieurs étapes :

- 2019 => 33,33 % pour les bénéfices au-delà de 500 k euros et 28% entre 0 et 500 k€ (soit 34,43% et 28,92% yc contribution sociale) ;
- 2020 => 31 % pour les bénéfices au-delà de 500 k euros et 28% entre 0 et 500 k€ (soit 32,02% et 28,92% yc contribution sociale) ;
- 2021 => 27,5 % soit 28,41 % yc contribution sociale ;
- 2022 et années suivantes => 25% soit 25.83% yc contribution sociale.

Les impôts différés sont stables entre 2018 et 2019 avec un solde de 40.9 M€ sur les 2 exercices.

D.4. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du groupe.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA et l'énoncé de l'appétit au risque. A travers la politique de gestion du capital, les Conseils d'administration du Groupe Thémel assurances se fixent pour objectifs de :

- définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein du Groupe ;
- se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme ;
- définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thémel assurances réalisent des projections de fonds propres dans le cadre de l'ORSA. Ces projections s'effectuent sur une période de quatre ans. Une politique de gestion du capital est mise en place et suivie sur cet horizon qui correspond au plan stratégique.

E.1.2. Présentation des fonds propres actuels

E.1.2.1. Comparaison avec la norme comptable

Les capitaux propres S2 s'élèvent à 325,6M€ et représentent 155% des capitaux propres S1 fin 2019. A fin 2018, ils représentaient 158% des capitaux propres S1.

Les fonds propres S2 sont supérieurs de 115.8 M€ aux fonds propres S1 fin 2019 (contre + 113.8 M€ fin 2018).

Cette augmentation est due à un ensemble de facteurs, toutefois deux éléments sont majeurs dans cette variation :

- la valeur de marché des investissements immobiliers et financiers dont le montant se révèle plus élevé que la valeur nette constatée dans les comptes «S1 » (+ 123 M euros avant impôts à fin 2019 contre +88.5 M euros avant impôt à fin 2018) ;
- les provisions techniques (y compris égalisation) dont l'évaluation dans les comptes S1 est supérieure à la valeur des provisions en « best estimate » additionnée à la marge de risque (+35.4 M euros avant impôts à fin 2019 contre +68.3 M euros à fin 2018). La provision d'égalisation, annulée en comptes S2, représente l'intégralité de l'écart entre provisions techniques nettes S1 et S2.

❖ Test de recouvrabilité des impôts différés

L'impôt différé à l'actif est égal au BSCR + SCR opérationnel, qu'il faut multiplier par le taux d'imposition : 25.82%.

Dans le cadre de la projection de probables bénéfices imposables futurs, nous simulons un bilan S2 après survenance d'un choc d'ampleur SCR ventilé sur l'ensemble des postes du bilan. Concernant la projection du compte de résultat, un choc est appliqué aux cotisations de l'année 2020 puis le taux de croissance des cotisations prévue au business plan est conservé sur le reste de la projection. Les

S/C, le solde de réassurance, et les frais variables (frais d'acquisition) sont projetés de manière équivalente au business plan. Enfin, les frais d'administration et autres sont fixes et représentent alors un poids plus important dans le compte de résultat choqué. Le rendement financier est quant à lui estimé en supposant l'hypothèse d'un taux sans risque sur le réemploi obligataire. Un rendement équivalent au Business Plan central est supposé sur les autres classes d'actifs.

L'entité Thélem assurances prouvant la recouvrabilité sur 5 ans et Thélem prévoyance limitant son ajustement au seul montant d'impôts différés passifs. Le montant de l'ajustement au niveau du Groupe Thélem assurances est égale à la somme des ajustements de chacune des entités.

E.1.2.2. Variation entre 2018 et 2019

Au 31 décembre 2019, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 325,6 M€ contre 308,6 M€ en 2018.

On note une hausse significative des fonds propres S2 de 17 M€ majoritairement expliquée par une hausse des fonds propres S1 de 15 M€ (dont 14 M€ d'impact du résultat net consolidé).

Les variations additionnelles qui viennent accentuer la hausse des fonds propres S1 :

❖ A l'actif

Augmentation des plus-values latentes immobilières (+13,5M€), Actions (+14,5M€) et Obligations (+8,1M€).

❖ Au passif

Diminution de l'écart entre provisions techniques brutes S1 et S2 (-32,9M€).

E.1.2.3. Structure des fonds propres

Tous les éléments de fonds propres du Groupe Thélem assurances sont des fonds propres de base. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est reconnu dans les fonds propres à fin 2019.

Aucun élément de fonds propres ne présente une échéance. Le Groupe Thélem assurances ne dispose pas de créances subordonnées.

Les fonds propres du Groupe Thélem assurances ne sont pas assortis de clause ou de condition spécifique pouvant nuire à la disponibilité, la fongibilité ou la transférabilité des fonds propres. Tous les éléments de fonds propres sont donc disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation. L'intégralité des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances est donc classée en Tier 1. Ils sont par ailleurs éligibles pour couvrir les exigences de solvabilité requises.

E.1.2.4. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Le Groupe Thélem assurances n'utilise pas les mesures transitoires spécifiques aux fonds propres.

E.1.2.5. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (325,6 M€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement initiaux (50,0 M€) et des droits d'adhésion versés par les sociétaires (7,8 M€). Le montant de la réserve de réconciliation du Groupe Thélem assurances s'élève à 267.8 M€ à fin 2019.

E.1.2.6. Diversification

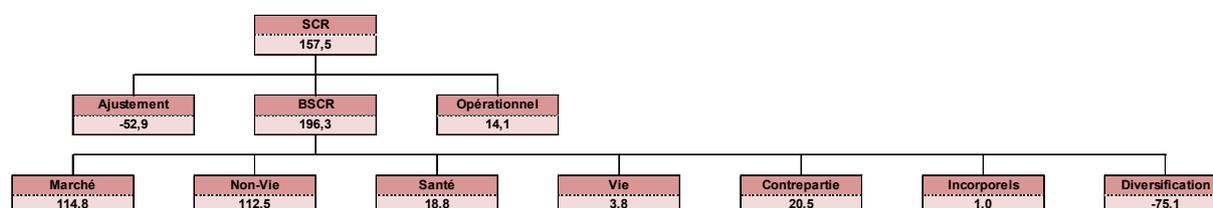
Le Groupe Thém assurances et ses deux entités assurantielles respectent les exigences de l'article 222 de la Directive 2009/138/CE puisqu'ils ne font pas double emploi des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis des entreprises prises en compte dans le calcul. Les créations intra-groupe de capital sont éliminées.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. SCR

Au regard des études menées, le Groupe Thém assurances utilise actuellement les spécifications techniques fournies par l'EIOPA sans USP pour appliquer la formule standard aux profils de risque de Thém assurances et de Thém prévoyance.

Le SCR total ainsi calculé pour le Groupe Thém assurances atteint 157,5 M€, en hausse de 10% par rapport à l'année 2018, et se décompose de la manière suivante :



Par ailleurs, le Groupe Thém assurances procède à une consolidation de ses données sur les SCR. De façon globale, la méthodologie employée est celle d'une addition des données du SCR relatives à Thém prévoyance et Thém assurances sous réserve d'ajustements méthodologiques spécifiques.

Ainsi au niveau du Groupe Thém assurances, le besoin en capital de solvabilité requis est le suivant :

	M€	2019	2018
Capital de solvabilité requis			
<i>Thém assurances</i>		150,6	137,7
<i>Thém prévoyance</i>		3,1	2,6
Groupe Thém assurances		157,5	143,2

Le SCR du Groupe provient donc très largement de l'entité Thém assurances.

E.2.2. MCR

Le MCR du Groupe s'élève à 68,6 M€ au 31/12/2019. Il convient de noter que la valeur du MCR Groupe est égale à la somme des MCR de Thém assurances et Thém prévoyance.

	M€	2019	2018
Minimum de Capital requis			
<i>Thém assurances</i>		62,4	59,3
<i>Thém prévoyance</i>		6,2	6,2
Groupe Thém assurances		68,6	65,5

E.3. Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR

Le Groupe Thélem assurances n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Thélem assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances est à un niveau confortable de 207% tandis que l'exigence de couverture du MCR est nettement inférieure à celle du SCR, elle est par conséquent respectée.

Au 31 décembre 2019, le MCR est ainsi confortablement couvert au niveau du Groupe et de ses entités.

Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2019.

Par ailleurs, les projections de l'ORSA montrent que la couverture de la marge de solvabilité des entités du Groupe est respectée. Le Groupe et ses entités ne présentent actuellement aucun risque de non-respect de leur SCR et de leur MCR jusqu'en 2023, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'horizon de projection utilisé.

E.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du Groupe Thélem assurances.

F. ANNEXES

Trois sets de QRT sont présentés dans les annexes :

Les QRT de l'entité Thélem assurances

Les QRT de l'entité Thélem prévoyance

Les QRT du groupe Thélem assurances

